



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

En 2017, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a sollicité le soutien financier du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural 2014-2020, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, du Conseil Départemental de Saône-et-Loire et de l'Agence Régionale de Santé.



PRÉAMBULE

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
SOMMAIRE	1
1.L'INSTITUTION.....	2
Repère	2
Territoire	2
Siège	5
Compétences.....	5
Tourisme	5
Aménagement du territoire.....	6
Développement local	6
Santé	Erreur ! Signet non défini.
ÉLUS.....	6
Comité syndical.....	6
Bureau syndical	7
Commission d'appel d'offres	7
REUNIONS SYNDICALES	7
Comité syndical.....	7
Bureau syndical	10
Le personnel et les moyens	10
2.FINANCES ET FISCALITÉ	12
Budget annexe « <i>INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS</i> »	12
Compte administratif 2017.....	12
Budget principal	13
Compte administratif 2017.....	13
Participation des communautés de communes.....	15
Taxe de séjour 2017.....	16
3.LES ACTIONS MENÉES EN 2017	16
Tourisme	16
Aménagement du territoire	17
Le Schéma de Cohérence Territoriale	17
Conseil et suivi des documents d'urbanisme locaux.....	20
L'instruction du droit des sols	21
Développement local.....	22
Le contrat de développement fluvestre de la Seille navigable	22
Le programme FEADER 2014-2020 « entrer dans la transition énergétique » et le contrat territorial 2015-2017.....	23
La mission TEPOS	26
Le (futur) contrat territorial 2018-2020.....	28
Le territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)	30
Le contrat de ruralité 2017-2020.....	32
Le Contrat Local de Santé (CLS)	33
Le fonctionnement du conseil de développement	34
Autres dossiers.....	37
Communication.....	38



Ce territoire de 66 946 habitants¹ regroupe les 88 communes suivantes :

71001 - L'ABERGEMENT-DE-CUISERY	EPCI "Terres de Bresse"
71002 - L'ABERGEMENT-SAINTÉ-COLOMBE	EPCI "Terres de Bresse"
71013 - AUTHUMES	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71018 - BANTANGES	EPCI "Terres de Bresse"
71023 - BAUDRIERES	EPCI "Terres de Bresse"
71027 - BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71028 - BEAUVERNOIS	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71029 - BELLEVESVRE	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71044 - BOSJEAN	EPCI "Bresse Revermont 71"
71045 - BOUHANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71056 - BRANGES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71061 - BRIENNE	EPCI "Terres de Bresse"
71064 - BRUAILLES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71079 - CHAMPAGNAT	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71092 - LA CHAPELLE-NAUDE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71093 - LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71097 - LA CHAPELLE-THECLE	EPCI "Terres de Bresse"
71101 - CHARETTE-VARENNES	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71121 - LA CHAUX	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71143 - CONDAL	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71157 - CUISEAUX	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71158 - CUISERY	EPCI "Terres de Bresse"
71168 - DAMPIERRE-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71173 - DEVROUZE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71175 - DICONNE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71177 - DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71196 - LE FAY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71198 - FLACEY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71205 - FRANGY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71206 - LA FRETTE	EPCI "Terres de Bresse"
71207 - FRETTERANS	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71208 - FRONTENARD	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71209 - FRONTENAUD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71213 - LA GENETE	EPCI "Terres de Bresse"
71234 - HUILLY-SUR-SEILLE	EPCI "Terres de Bresse"

¹ Chiffres INSEE 2017

71243 - JOUDES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom""
71244 - JOUVENCON	EPCI "Terres de Bresse"
71246 - JUIF	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom""
71254 - LAYS-SUR-LE-DOUBS	EPCI " Bresse Nord Intercom""
71256 - LESSARD-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71261 - LOISY	EPCI "Terres de Bresse"
71263 - LOUHANS-CHATEAURENAUD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom""
71293 - MENETREUIL	EPCI "Terres de Bresse"
71295 - MERVANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71300 - LE MIROIR	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom""
71303 - MONTAGNY-PRES-LOUHANS	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom""
71311 - MONTCONY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom""
71314 - MONTJAY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71318 - MONTPOINT-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71319 - MONTRET	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom""
71326 - MOUTHIER-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom""
71332 - ORMES	EPCI "Terres de Bresse"
71336 - OUROUX-SUR-SAONE	EPCI "Terres de Bresse"
71351 - PIERRE-DE-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom""
71352 - LE PLANOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71357 - POURLANS	EPCI " Bresse Nord Intercom""
71364 - LA RACINEUSE	EPCI " Bresse Nord Intercom""
71365 - RANCY	EPCI "Terres de Bresse"
71366 - RATENELLE	EPCI "Terres de Bresse""
71367 - RATTE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom""
71373 - ROMENAY	EPCI "Terres de Bresse"
71379 - SAGY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom""
71380 - SAILLENARD	EPCI "Bresse Revermont 71"
71386 - SAINT-ANDRE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom""
71396 - SAINT-BONNET-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom""
71398 - SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71401 - SAINTE-CROIX	EPCI "Terres de Bresse"
71410 - SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom""
71419 - SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71420 - SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	EPCI "Terres de Bresse"
71454 - SAINT-MARTIN-DU-MONT	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom""
71484 - SAINT-USUGE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom""
71489 - SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom""

71506 - SAVIGNY-EN-REVERMONT	EPCI "Bresse Revermont 71"
71508 - SAVIGNY-SUR-SEILLE	EPCI "Terres de Bresse"
71514 - SENS-SUR-SEILLE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71516 - SERLEY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71519 - SERRIGNY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71522 - SIMANDRE	EPCI "Terres de Bresse"
71523 - SIMARD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71528 - SORNAY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71534 - LE TARTRE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71538 - THUREY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71541 - TORPES	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71548 - TRONCHY	EPCI "Terres de Bresse"
71558 - VARENNES-SAINT-SAUVEUR	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71568 - VERISSEY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71580 - VINCELLES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"

SIÈGE

Le siège du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est situé à la Maison de l'Information, de la Formation et de l'Emploi (MIFE), 4 Promenade des Cordeliers 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD.

COMPÉTENCES

Tourisme

Le Syndicat mixte est compétent en matière de tourisme². Il a ainsi pour mission :

- d'assurer l'accueil et l'information des touristes en séjour sur le Pays de la Bresse bourguignonne ;
- d'organiser et d'assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse bourguignonne, par le biais de la communication, l'animation, et la mise en marché de l'offre ;
- de participer à la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local.

Pour ce faire, le Syndicat Mixte a créé l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne qui est opérationnel depuis septembre 2010 sous la forme d'un EPIC, Etablissement Public Industriel et Commercial.

² Par arrêté préfectoral du 24 décembre 2009

Aménagement du territoire

Le Syndicat mixte porte le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne sur l'ensemble de son périmètre. Le SCoT a été approuvé le 26 juin 2017. Cette compétence implique également le suivi des documents d'urbanisme locaux dans le périmètre du SCoT.

Il est également doté, depuis juillet 2015, d'un service instructeur qui assure l'instruction des demandes d'urbanisme de 39 communes du territoire en 2017.

Développement local

Le Syndicat mixte a acquis la compétence développement local suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013, définie comme suit dans les statuts du Syndicat mixte : « Réflexion stratégique et élaboration de la charte territoriale du Pays de la Bresse bourguignonne et mise en œuvre ou participation aux actions de développement et d'aménagement menées dans le cadre de la charte territoriale. »

Concernant la santé, depuis 2014, la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne avait souhaité que le Pays de la Bresse bourguignonne soit doté d'un Contrat Local de Santé. Le Syndicat mixte a décidé de se doter de ce contrat local de santé dans sa délibération du 11 juillet 2016. Une chargée de mission a été recrutée début 2017.

ÉLUS

Comité syndical

Le Syndicat mixte est présidé par Anthony VADOT et est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de chacune des communautés de communes membres.

Le nombre de délégués est fonction de la population (la population légale retenue pour le calcul du nombre de délégués est la population issue du dernier recensement général intervenu). La répartition est la suivante :

- groupement de moins de 5 000 habitants.....4 délégués
- groupement de 5 001 à 7 500 habitants.....5 délégués
- groupement de 7 501 à 10 000 habitants.....6 délégués
- groupement de 10 001 à 12 500 habitants.....7 délégués
- groupement de 12 501 à 15 000 habitants.....8 délégués
- groupement de 15 001 à 17 500 habitants.....9 délégués
- groupement de 17 501 à 20 000 habitants.....10 délégués
- groupement de 20 001 à 22 500 habitants.....11 délégués
- groupement de 22 501 à 25 000 habitants.....12 délégués
- groupement de 25 001 à 27 500 habitants.....13 délégués
- groupement de plus de 27 500 habitants.....14 délégués

En 2017, le comité syndical est composé de 37 délégués titulaires :

- 14 pour Bresse Louhannaise Intercom' (fusion de Cœur de Bresse avec Cuiseaux Intercom')

- 12 pour Terres de Bresse (fusion de Saône Seille Saône avec Les Portes de la Bresse)
- 6 pour Bresse Revermont 71 (inchangé)
- 5 pour Bresse Nord Intercom (inchangé)

Chaque EPCI désigne également autant de suppléants, appelés à siéger en cas d'empêchement de titulaires.

Les deux nouvelles Communautés de Communes Bresse Louhannaise Intercom' et Terres de Bresse ont nommé leurs représentants le 5 janvier 2017. Des changements sont également intervenus en cours d'année suite aux décisions prises le 28 novembre 2017 par Bresse Revermont 71 avec M. Jean-Michel FROMONT élu suppléant suite à la démission de tous ses mandats de M. Daniel MICHELIN et avec M. Jean SIMONIN devenu titulaire à la place de M. David CORNIER devenu suppléant.

Bureau syndical

Le Bureau est composé du Président, des trois Vice-Présidents (avec délégation de pouvoirs par arrêté du Président) et de 9 autres membres.

La composition en 2017, issue des délibérations n° 2017-003 et n°2017-04 du 6 février 2017, en est la suivante :

Président : Anthony VADOT

1^{er} vice-président délégué au développement local : Jacques GUITON

2^e vice-présidente déléguée à l'aménagement de l'espace : Françoise JACQUARD

3^e vice-président délégué au tourisme : Cédric DAUGE (élu le 6 février 2017 suite à la place de 1^{ère} vice-présidente laissée vacante par Nadine MOREY ex titulaire de l'ex Communauté de Communes Saône Seille Sône).

Les autres membres du Bureau : Jocelyne MICHELIN, Joël CULAS (élu le 6 février 2017 suite à la place laissée vacante par Sébastien JACCUSSE ex titulaire de l'ex Communauté de Communes Les Portes de la Bresse), Jocelyne EUVRARD, Daniel BERTIN, Jean-Michel LONGIN, Claudette JAILLET, Frédéric BOUCHET, Jean-Marc ABERLENC, Jean-Marc LEHRE.

Par arrêté du 21 novembre 2016, Jean-Marc LEHRE est devenu conseiller syndical délégué au suivi du Contrat Local de Santé.

Commission d'appel d'offres

La CAO est composée du Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

En 2017, Cédric DAUGE devient membre titulaire à la place de Nadine MOREY.

Il n'a pas été fait appel à la CAO en 2017.

REUNIONS SYNDICALES

Comité syndical

Au cours de l'année 2017, le comité syndical s'est réuni 4 fois :

LE 6 FEVRIER 2017 :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 12 décembre 2016
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Elections des Vice-Présidents
- Elections des autres membres du Bureau
- Désignation de la Commission d'Appel d'Offres
- Désignation des membres élus au sein du comité de direction de l'EPIC – Office de Tourisme
- Désignation des membres du collège public au sein du groupe d'action locale
- Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Affectation des résultats du budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Compte de gestion 2016 du budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Vote du budget annexe « Instruction du droit des sols » 2017
- Validation de l'annexe financière 2017 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- Adoption du compte administratif 2016 du budget principal
- Affectation des résultats du budget principal
- Compte de gestion 2016 du budget principal
- Vote du budget principal 2017
- Vote de la participation des communautés de communes
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2016 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Approbation des budgets principal et annexe 2017 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme
- Adhésion au CNAS
- Institution du temps partiel et modalités d'application pour les agents titulaires, les stagiaires et les contractuels

LE 26 JUIN 2017 :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 6 février 2017
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Nomination d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de l'Agence de Développement Touristique et de Promotion du Territoire de Saône-et-Loire
- Approbation du SCoT
- Validation du rapport d'activité 2016 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Présentation du compte-rendu d'activité 2016 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Révision de la taxe de séjour suite à la publication de la loi de finances pour 2016 et de la loi de finances rectificatives pour 2016

- Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire relatif à la mise en place d'actions environnementales destinées aux entreprises de la Bresse bourguignonne
- Avenants au programme européen LEADER FEADeR 2014-2020 signé le 30 novembre 2015 avec le Conseil Régional
- Fin de la phase 1 et lancement de la phase 2 de la mission d'accompagnement à la mobilisation des acteurs locaux, publics et privés, aux échelles intercommunales afin d'initier des démarches territoriales de transition énergétique de type TEPos (Territoire à Énergie Positive)
- Participation au projet PRINTEMPS de l'INSERM
- Récupération des 17 600 euros dédiés à l'animation 2017 du contrat de ruralité 2017-2020 et orientés par l'Etat pour la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'
- Adhésion à la nouvelle convention cadre « missions facultatives » du Centre de Gestion de Saône-et-Loire
- Actualisation du tableau des effectifs dans le cadre d'un changement de grade d'un agent
- Montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1^{er} février 2017

LE 25 SEPTEMBRE 2017 :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 26 juin 2017
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Maintien des engagements contractuels de l'Etat au titre du contrat de ruralité 2017-2020
- Caractère exécutoire du SCoT de la Bresse bourguignonne
- Désignation d'un référent pour la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) de Saône-et-Loire
- Candidature au contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional
- Mobilisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
- Convention de partenariat avec l'association Toujours Femme

LE 11 DECEMBRE 2017 :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 25 septembre 2017
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Etat d'avancement de l'élaboration du futur Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne
- Actions envisagées dans le cadre des CEE TEPCV
- Décision modificative n°1 du budget annexe approuvé le 6 février 2017
- Décision modificative n°1 du budget principal approuvé le 6 février 2017
- Débat d'Orientations Budgétaires 2018
- Demande de subvention FEADeR pour l'ingénierie 2018 du GAL LEADER
- Demande de subvention Conseil Régional pour l'ingénierie 2018 du futur contrat territorial 2018-2020
- Demande de subvention FEADeR pour l'ingénierie 2018 consacrée au développement fluvestre

- Avis sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de SORNAY
- Délégation du Comité syndical au Président pour émettre certains avis dans le cadre du SCoT
- Caractère exécutoire du SCoT de la Bresse bourguignonne

Bureau syndical

Le Bureau s'est réuni à 5 reprises :

LE 23 JANVIER 2017 :

- Evolution du Comité syndical avec 37 membres au lieu de 40
- Préparation du comité syndical du 6 février 2017
- Gestion courriers et invitations reçus

LE 12 JUIN 2017 :

- Besoin de renfort administratif à cause des temps de travail inéligibles aux aides régionales et européennes des postes subventionnés
- Demandes de remboursement Denis JUHE pour ses frais de déplacement liés à sa participation au comité d'engagement ENVI du Conseil Régional
- Point de situation instruction ADS année 2017
- Signalisation touristique APRR
- Préparation du comité syndical du 26 juin 2017
- Gestion courriers et invitations reçus

LE 11 SEPTEMBRE 2017:

- Préparation du comité syndical du 25 septembre 2017
- Missions facultatives à solliciter auprès du Centre de Gestion
- Gestion courriers et invitations reçus

LE 6 NOVEMBRE 2017:

- Préparation du fonctionnement 2018 dans le cadre des temps de travail inéligibles aux subventions européennes et régionales (administration, procédures réglementaires, management, etc.)

LE 27 NOVEMBRE 2017 :

- Préparation du comité syndical du 11 décembre 2017
- Gestion courriers et invitations reçus

LE PERSONNEL ET LES MOYENS

Conformément aux directives du Centre de Gestion, les entretiens professionnels individuels ont eu lieu au cours du premier trimestre 2017.

Le tableau des effectifs a été actualisé par délibération n°2017-038 du 26 juin 2017 dans le cadre du changement de grade d'un agent.

CADRES OU EMPLOIS	EMPLOIS OUVERTS	QUOTITE	EMPLOIS POURVUS
Attaché principal	1	Temps complet	1
Ingénieur principal	2	Temps complet	2
Attaché	1	Temps complet	1
Rédacteur principal	1	21h1/2	1
Rédacteur	2	Temps complet	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	1
TOTAL	9		9

Au 31 décembre 2017, les 9 agents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sont :

- Sébastien RAVET, chef de projet (CDI de droit public suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013)
- Dorothée DION, ingénieur principal, responsable du service aménagement et chargée de mission SCoT
- Nicolas SAUTEL, ingénieur principal, chargé de mission développement local
- Charlotte CORDELIER, chargée de mission pour l'élaboration et l'animation du Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne (CDD d'1 an)
- Céline BONNARDOT, adjointe administrative principal de 1^{ère} classe, agent instructeur ADS (intégration au 1^{er} juillet 2016 suite à la période de 12 mois de détachement avec la DDT de Saône-et-Loire)
- Aurélie TOUZOT, rédacteur, agent instructeur ADS
- Anne-Marie VOISIN, gestionnaire (CDI de droit public suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013).
- Virginie TRULLARD, adjoint administratif de 1^{ère} classe, agent instructeur ADS (dans le cadre d'une mutation avec la commune de BRANGES)
- Aurélie LONGEPIERRE, rédacteur, agent instructeur ADS (dans le cadre d'une mutation avec la commune de MERVANS)

Des réunions d'équipe ont eu lieu pour préparer les projets de rapports soumis aux membres du Bureau du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne puis du Comité syndical.

La finalisation du Document Unique (DU) pour les risques professionnels a fait l'objet de relances auprès du représentant du Centre de Gestion. Au 31 décembre 2017, le DU n'était pas finalisé.

Réunis le 6 novembre 2017, les élus du Bureau du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ont préparé la réorganisation du personnel dans le cadre des temps de travail inéligibles aux subventions européennes et régionales (administration, procédures réglementaires, management, etc.) ; cela a été intégré dans le DOB 2018 présenté le 11 décembre 2017 en Comité syndical.

Les agents ont suivis **34 journées de formation**, notamment auprès du CNFPT et de la Région.

Faute de place à Louhans, un bureau a été ouvert à Cuisery dans les locaux du Centre d'Animation Sociale et Culturelle le 1^{er} janvier 2017 afin d'accueillir la chargée de mission pour l'élaboration et l'animation du Contrat Local de Santé.

2 bureaux et 3 ordinateurs - dont 1 ordinateur portable - ont été achetés pour accueillir les 3 nouveaux agents.

2. FINANCES ET FISCALITÉ

BUDGET ANNEXE « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS »

Compte administratif 2017

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	152 969.43	152 969.43	0.00
	Section d'investissement	24 862.56	24 862.56	0.00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	-	-	-
	Report en section d'investissement (001)	-	-	-
TOTAL (REALISATIONS + REPORT)		177 831.99	177 831.99	0.00

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
<u>Dépenses</u>				
011 Charges courantes	-	172.95	4 463.75	6 567.09
012 Personnel	-	39 348.58	78 983.42	133 806.14
014 Atténuation de produits	-	0.00	0.00	0.00
65 Autres charges	-	0.00	0.00	0.00
66 Charges financières	-	0.00	0.00	0.00
67 Charges exceptionnelles	-	0.00	0.00	0.00
042 Dotations aux amortissements	-	0.00	0.00	12 596.20
TOTAL dépenses	-	39 521.53	83 447.17	152 969.43
<u>Recettes</u>				
70 Produits de service	-	4 683.09	12 890.05	0.00
73 Impôts et taxes	-			
74 Dotations et particip.	-	34 838.45	70 557.12	140 373.23
75 Autres produits	-	0.00	0.00	0.00
76 Produits financiers	-	0.00	0.00	0.00
77 Produits exceptionnels	-	0.00	0.00	12 596.20
TOTAL recettes	-	39 521.54	83 447.17	152 969.43

Les recettes proviennent des participations des 39 communes concernées et des écritures d'amortissement.

Les principales dépenses sont les charges de personnel avec le recrutement de deux nouveaux agents et la maintenance des logiciels R'ADS et SIMAP.

Section Investissement	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
<u>Dépenses</u>				
20 Immobilisations incorporelles	-	11 584.00	0.00	6 294.00
21 Immobilisations corporelles	-	0.00	1 012.20	5 972.36
13 Subventions d'investissement reçues	-	0.00	0.00	12 596.20
TOTAL dépenses	-	11 584.00	1 012.20	24 862.56
<u>Recettes</u>				
10 Dotation fonds divers et réserves	-	0.00	0.00	1 900.00
13 Subventions investissement reçues	-	11 584.00	1 012.20	10 366.36
40 Amortissement des immobilisations	-	0.00	0.00	12 596.20
TOTAL recettes	-	11 584.00	1 012.20	24 862.56

En section d'investissement, les dépenses correspondent à l'acquisition de licences supplémentaires pour les logiciels R'ADS pour l'instruction et SIMAP pour la cartographie, et du matériel de bureau et informatique pour les 3 nouveaux agents recrutés.

Les recettes proviennent d'une subvention du budget principal et des écritures d'amortissement.

BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif 2017

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	681 594.56	521 506.26	-160 088.30
	Section d'investissement	54 554.36	67 274.79	12 720.43
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		64 661.78	64 661.78
	Report en section d'investissement (001)		42 851.25	42 851.25
TOTAL (REALISATIONS + REPORT)				- 39 854.84

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
<i>Dépenses</i>				
011 Charges courantes	57 343,73	65 187.34	46 494.11	85 785.82
012 Personnel	161 800,96	217 458.54	198 802.98	242 284.71
014 Atténuation de produits	61 904,03	62 072.08	61 127.48	68 996.64
65 Autres charges	207 820,40	224 922.06	229 953.64	232 683.60
66 Charges financières	0,00	0.00	0.00	0.00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0.00	0.00	0.00
042 Dotations aux amortissements	9 215,40	23 640.23	55 720.45	51 843.79
TOTAL dépenses	498 084,52	593 280.25	592 098.66	681 594.56
<i>Recettes</i>				
13 Atténuation de charges		402.30	597.00	4 230.00
70 Produits de service	0,00	0.00	0.00	0.00
73 Impôts et taxes	61 904,03	62 072.08	61 127.48	68 996.64
74 Dotations et participations	568 239,26	565 247.03	407 586.27	428 271.62
75 Autres produits	0,00	0.00	0.00	0.00
77 Produits exceptionnels	1 736,41	10 074.00	0.00	30.00
042 Dotations aux amortissements	0.00	0.00	18 178.00	19 978.00
TOTAL recettes	631 879,70	637 795.41	487 488.75	521 506.26

Les recettes proviennent des participations des 4 communautés de communes membres, de la taxe de séjour, du Conseil Régional (contrat territorial 2015-2017) et de l'ARS dans le cadre du recrutement d'un agent pour l'élaboration du Contrat Local de Santé.

Les principales dépenses sont la subvention à l'EPIC-Office de Tourisme, le reversement de la taxe de séjour, les charges de personnel (SCoT + « Pays »), les frais liés à la mission TEPOS et à l'enquête public pour le SCoT, et les charges courantes (locations et charges des bureaux à la MIFE, copieur, machine à affranchir, réseaux, etc.)

Section Investissement	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
<i>Dépenses</i>				
20 Immobilisations incorporelles	62 974,20	81 456.00	39 150.00	24 210.00
204 Subventions d'équipement versées	-	11 584.00	1 012.20	10 366.36
21 Immobilisations corporelles	5 489,92	12 615.08	0.00	0.00
13 Subventions d'investissement reçues	-	10 074.00	18 000.00	0.00
40 Opérations d'ordre (subv. d'investis)	0.00	0.00	18 178.00	19 978.00
TOTAL dépenses	68 464,12	115 729.08	76 340.20	54 554.36

<i>Recettes</i>				
10 Dotation fonds divers et réserves	39 238,39	45 823.72	50 257.85	15 431.00
13 Subventions investissement reçues	50 370,00	40 520.00	27 000.00	0.00
40 Amortissement des immobilisations	9 215,40	23 640.23	55 720.45	51 843.79
TOTAL recettes	98 823,79	109 983.95	132 978.30	67 274.79

En **section d'investissement**, les dépenses correspondent au solde des charges liées à l'élaboration des phases de DOO et d'arrêt du SCoT. Les recettes proviennent du FCTVA et des amortissements des immobilisations (SCoT + mobilier + matériel informatique).

Participation des communautés de communes

Communauté de communes	Population municipale 2017	Participation par habitant en 2017 (tourisme)	Sous-total compétence Tourisme	Proposition par habitant en 2017 (SCoT)	Sous-total compétence SCoT	Proposition par habitant en 2017 (dvpt local)	Sous-total compétence dvpt local	Total participation 2017
Bresse Louhannaise Intercom'	27 867	3,41	95 026,47	1,00	27 867	1,06	29 539,02	152 432,49
Terres de Bresse	22 691	3,41	77 376,31	1,00	22 691	1,06	24 052,46	124 119,77
Bresse Revermont 71	9 851	3,41	33 591,91	1,00	9 851	1,06	10 442,06	53 884,97
Bresse Nord Intercom	6 537	3,41	22 291,17	1,00	6 537	1,06	6 929,22	35 757,39
	66 946		228 285,86		66 946		70 962,76	366 194,62

En 2017, la part de la participation pour la compétence « Tourisme » est de 3,41 euros par habitant contre 3,35 en 2016.

La participation pour la compétence « SCoT » a été maintenue à 1 euro par habitant comme en 2016.

La part « développement local » des communautés de communes a été maintenue à 1,06 euros, identique à ce que le Pays associatif a appliqué entre 2005 et 2013.

Taxe de séjour 2017

Communautés de communes	Taxe de séjour récoltée en 2017	% de la taxe totale	Rappel 2016	
Bresse Louhannaise Intercom'	43 951,00	63,7 %	Cœur de Bresse	30,1%
			Cuiseaux Intercom'	34,2%
Bresse Nord Intercom'	6 889,20	10 %		8,8%
Bresse Revermont 71	8 463,40	12,3 %		12,1%
Terres de Bresse	9 693,04	14 %	Saône Seille Sône	12,2%
			Portes de la Bresse	2,1%
TOTAL	68 996,64	100%		100%

L'appel au reversement de la taxe de séjour a eu lieu par courrier les 7 avril et 26 septembre. Ils ont été envoyés à plus de 180 hébergeurs recensés.

Comme le prévoit la nouvelle législation en vigueur, des **prises en demeure** ont été envoyées par lettres recommandées le 22 novembre 2017 à 10 hébergeurs.

Un courrier d'informations sur les nouvelles dispositions applicables concernant le versement de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2018 a été envoyé le 24 novembre 2017 aux 180 hébergeurs.

3. LES ACTIONS MENÉES EN 2017

TOURISME

La compétence tourisme est confiée à l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)- Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, présidé en 2017 par **Stéphane GROS** et dirigé par **Mélie VINCENT-JANNIN**. Il est basé place Saint-Jean à LOUHANS.

Concernant la taxe de séjour, le Syndicat Mixte l'a instauré sur son territoire le 1^{er} juillet 2010. **En 2017, celle-ci s'est élevée à 68 996,64 euros** contre **61 127,48** en 2016.

Cette différence de 7 869,16 euros s'explique par plusieurs facteurs et notamment une fréquentation plus importante dans les campings du territoire principalement sur la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom', mais également sur la communauté de communes Bresse Revermont 71.

Pour cette dernière, on notera plus particulièrement l'impact de la présence d'ouvriers travaillant sur le chantier du gazoduc.

Ces ouvriers ont également été hébergés au sein d'autres établissements du territoire (gîtes principalement), ce qui peut expliquer en partie la hausse du produit de la taxe de séjour. On note également le versement de la taxe de séjour par de nouveaux hébergements.

Conformément au Code du Tourisme, le comité syndical a délibéré ou a pris acte des points suivants en 2017 :

- Désignation des membres élus du comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme (6 février)

- Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2016 de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne (6 février)
- Approbation des budgets principal et annexe 2017 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne (6 février)
- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme (6 février)
- Présentation du compte-rendu d'activité 2016 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne (26 juin)
- Révision de la taxe de séjour suite à la publication de la loi de finances pour 2016 et de la loi de finances rectificative pour 2016 (26 juin)

Au 31 décembre 2017, **les 10 élus du Syndicat mixte membres du comité de direction** sont Jocelyne MICHELIN, Françoise JACQUARD, Jocelyne EUVRARD, Christine BOURGEOIS, Claudette JAILLET, Anthony VADOT, Frédéric BOUCHET, Stéphane BESSON, Joël CULAS (place laissée vacante par Nadine MOREY ex titulaire de l'ex Communauté de Communes Saône Seille Sône) et Stéphane GROS ; **les 9 membres socioprofessionnels, nommés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne** sont Christelle GIOT, Dominique TAVERNIER, Pascal TOUVREY, Martin HARTMAN, Joseph ENTREMONT, Marie-Rose COULON, Didier DECHAMP, Annie BLETON-RUGET et Jean-Paul BOURDON.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Rappel

Pour rappel, le Syndicat mixte est devenu compétent en matière de SCoT le 16 octobre 2012, l'arrêté de périmètre a été publié le 24 octobre 2012 et le comité syndical a prescrit l'élaboration du SCoT le 26 novembre 2012.

Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification urbaine stratégique, à l'échelle d'un large bassin de vie. Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour différentes politiques, notamment :

- organisation de l'espace et urbanisme
- habitat
- développement économique
- aménagement commercial
- environnement

Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU) et cartes communales.

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable :

- Equilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages.
- Diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale.
- Respect de l'environnement.

L'enquête publique

Elle a eu lieu du 27 février au 31 mars 2017 avec 2 permanences d'un membre de la commission enquête dans chacune des 6 communes pôles. Le dossier soumis à l'enquête publique a été constitué en annexant, au dossier du SCoT, les avis reçus dans les délais des personnes publiques associées, des communes et communautés de communes du territoire, des territoires voisins, des partenaires et membres du Conseil de développement. L'ensemble des éléments a été reprographié puis apporté dans les mairies de Pierre-de-Bresse, Saint-Germain-du-Bois, Louhans, Cuiseaux, Cuisery et Saint-Germain-du-Plain.

Les membres de la commission d'enquête ont été rencontrés en amont de l'enquête le 16 janvier et le 15 février puis à la fin de l'enquête le 31 mars pour la remise du procès-verbal de l'enquête.

Les avis des personnes publiques associées, des communes et communautés de communes du territoire, des territoires voisins, des partenaires et membres du Conseil de développement reçus dans les délais, ainsi que les remarques émises lors de l'enquête publique, ont été étudiés en comité de relecture SCoT les 24 février et 19 mai. Une réunion avec la sous-préfecture a eu lieu le 11 janvier 2017.

Le mémoire en réponse à la phase de consultation a été rédigé et envoyé à la présidente de la commission d'enquête le 24 avril. Il comprend :

- Nos réponses suite au procès-verbal de synthèse
- Les réponses aux avis PPA
- Les réponses aux observations formulées dans le temps de l'enquête publique

La commission d'enquête a émis un avis FAVORABLE au projet de SCoT, à l'unanimité de ses membres tout en notant que le Syndicat mixte devrait faire les ajustements nécessaires, quand c'est possible et sans dénaturer le projet, pour répondre aux préoccupations des élus et du public telles qu'exprimées lors de la consultation.

Une réunion post enquête a eu lieu le vendredi 2 juin avec les Personnes Publiques Associées afin de leur présenter comment leurs avis ont été pris en compte.

L'approbation du SCoT

Après la présentation des avis et des modifications apportées au dossier, le SCoT a été approuvé lors du Comité syndical du 26 juin 2017 avec 22 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.

La mise en compatibilité avec le SCoT

Afin d'accompagner les communes et communautés de communes du territoire dans la mise en compatibilité de leur documents d'urbanisme, plusieurs documents ont été élaborés, diffusés, présentés (réunion des maires du 24 octobre 2017, réunion des communes du territoire de Cuiseaux) et mis en ligne sur la page SCoT du site web du Syndicat:

- Grille de vérification de la compatibilité des documents existants + Guide d'utilisation de la grille, en partenariat avec Benjamin MUNIER (BLI)
- Fiche des points de vigilance à destination des bureaux d'étude et des élus lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme y compris pour la rédaction du cahier des charges

Réseaux SCoT et SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)

Le Syndicat mixte est membre du « **réseau SCoT et PLUi** » piloté par la DDT 71 et du « **réseau SCoT, PLUi et PNR (Parc naturel régional)** » animé par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ainsi la chargée de mission a participé aux journées suivantes :

- 8 février : prise en compte du paysage dans les documents de planification urbaine. Etude de cas PLUi Terres de Bresse – Chalon-sur-Saône
- 23 mars : réunion d'information sur l'élaboration du SRADDET – Besançon
- 14 septembre : réunion des SCoT de Bourgogne Franche-Comté
- 6 octobre : construire ensemble la prescriptivité et le référentiel territorial du SRADDET – Dijon

Participation aux Schémas supra et infra territoriaux

Stratégie locale de l'habitat

Afin de garantir la compatibilité entre les orientations du SCoT et les actions proposées dans la Stratégie Locale de l'Habitat menée par Bresse Louhannaise Intercom, la chargée de mission représente le Syndicat mixte dans le comité de pilotage. Elle a ainsi participé aux réunions et ateliers des 16 février, 3 avril, 14 juin, 5 septembre, 27 octobre.

Mission TEPOS

Afin de garantir la compatibilité entre les orientations du SCoT et le programme d'actions opérationnel proposé lors de la **mission d'accompagnement** menée par le Syndicat mixte, la chargée de mission a participé aux ateliers thématiques des 11 juillet (Patrimoine des collectivités et habitat) et 17 octobre (Mobilités).

SRADDET

- 15 juin : atelier Complémentarités et solidarités – Chalon-sur-Saône
- 14 septembre : synthèse des 3 ateliers – Saint-Apollinaire

Suivi des documents de planification des territoires voisins

Le Syndicat mixte est amené à donner son avis en tant que Personne Publique Associée sur les documents de planification des territoires voisins afin de garantir que ces documents ne nuisent pas au développement du territoire de la Bresse bourguignonne, tel que voulu dans le SCoT.

PLH et PLUi du grand Chalon

- 13 mars : réunion Plan Local de l'Habitat avec relecture et annotation du document en amont - Chalon
- 10 avril : présentation du règlement écrit et graphique avec relecture et annotation du document en amont – Chalon-sur-Saône

PLUi de la Plaine jurassienne

- 7 novembre : réunion diagnostic avec relecture et annotation du document en amont - Chaussin

SCoT du lédonien

- 14 février : présentation aux élus du SCoT de la Bresse bourguignonne – Lons

- 7 mars : réunion diagnostic avec relecture et annotation du document en amont – Lons
- 13 décembre : réunion PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) avec relecture et annotation du document en amont– Lons-le-Saunier

SCoT du Chalonnais

- Réunion de présentation du PADD du 10 juillet précédée de la relecture et des annotations du document – Chalon-sur-saone

Conseil et suivi des documents d'urbanisme locaux

Au cours de l'année 2017, le Syndicat mixte a accompagné les communes et communautés de communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme locaux avec :

PLU Saint-Vincent-en-Bresse

- 6 juillet : Réunion de présentation du règlement graphique et écrit.
- Envoi au bureau d'études (BE) des remarques, demandes de corrections, points à revoir.

PLU du Fay

- Fourniture au bureau d'étude des éléments du SCoT et de plusieurs couches géographiques
- Entretien téléphonique avec le bureau d'études pour faire un point sur l'avancement du dossier et éléments du SCoT à prendre en compte
- Envoi des remarques, demandes de corrections, points à revoir au BE suite au compte rendu de la réunion du 18 décembre

PLU Louhans

- Fourniture des éléments du SCoT et de plusieurs couches géographiques au BE
- Relecture, corrections, proposition de rédaction du diagnostic, du règlement, du zonage et des fiches OAP
- Réunions et ateliers de travail des 3 janvier, 10 janvier, 7 février, 21 février, 7 mars, 16 mai et 30 mai

AVAP de Cuiseaux

- 18 mai : réunion de présentation du règlement graphique et écrit.

PLUi Terres de Bresse

- 9 mars : séminaire PADD – Saint-Germain-du-Plain
- Envoi au bureau d'études (BE) des remarques, demandes de corrections, points à revoir.

PLU Simard

- Relecture et adaptation du modèle de cahier des charges de l'Agence Technique Départementale (ATD)
- 18 juillet : réunion préparatoire à la publication du marché

Révision de la Carte communale de Brieenne :

- 20 janvier : réunion de lancement. Le projet de révision a finalement été abandonné suite à la prise de compétence par la comcom.

Modification du PLU de Sornay :

- Relecture pour validation des documents

PLU Pierre-de-Bresse

- 8 décembre : réunion en présence de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour discuter du projet de révision du PLU pour mise en compatibilité du SCoT et projet d'extension d'un commerce

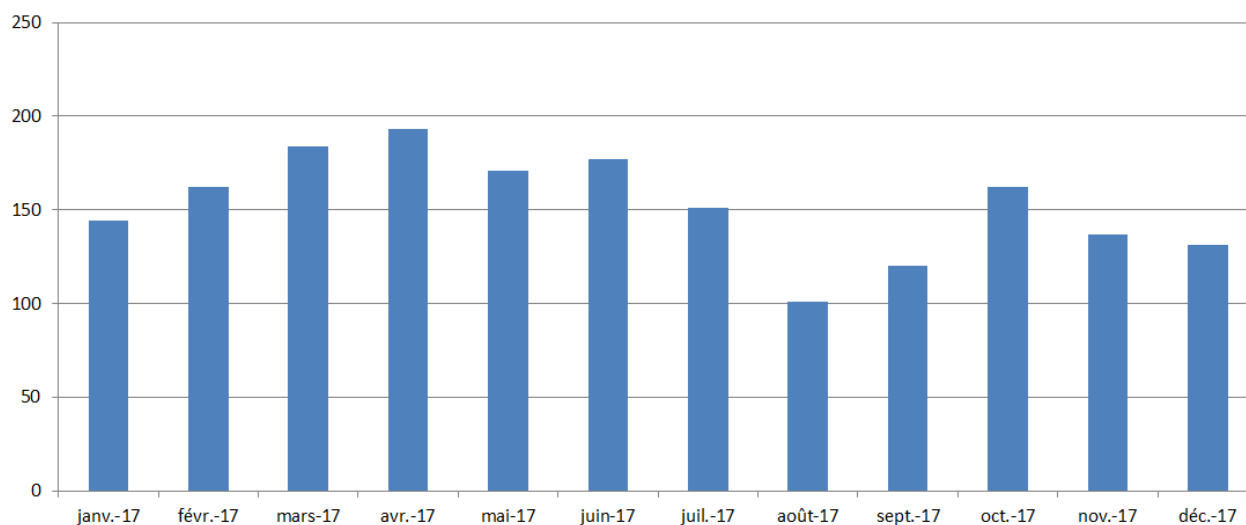
Bresse Revermont 71 :

- 22 mars : réunion de présentation de la démarche PLUi en collaboration avec la DDT – Saint-Germain-du-Bois

L'instruction du droit des sols

Au 1^{er} janvier 2017, 28 communes supplémentaires ont adhéré au service instructeur. Avec 150 dossiers reçus en moyenne par mois, près de **1000 dossiers équivalents PC** ont été traités en 2017 (contre 450 en 2016).

ADS - Nombre de dossiers reçus



En parallèle à ce travail d'instruction juridique et technique des dossiers d'autorisation d'urbanisme effectué par les 4 agents du service, les missions suivantes ont également été menées :

- **Participation aux réunions d'information de la DDT** à Mâcon les 11 avril, 4 juillet et 5 décembre.
- Organisation de **9 permanences pour l'accessibilité des ERP à Louhans**, notamment à destination des commerçants, les 14 février, 21 mars, 2 mai, 30 mai, 27 juin, 14 septembre, 24 octobre, 21 novembre et 19 décembre.
- Organisation d'1 **permanence pour régularisation** de 5 dossiers en mairie de Louhans.
- **Réunions en phase pré-projet** à Sornay (2), Louhans (2), Flacey-en-Bresse (1)

- **Réunions avec les pétitionnaires** à Sornay (1), Saint-Christophe-en-Bresse (1), Frontenaud (1), Simandre (1), Ouroux-sur-Saône (2), Baudrières (1), Louhans (4), Cuiseaux (2), Bruailles (1), Juif (1), L'Abergement-Ste-Colombe (2), Saint-Germain-du-Plain (1), La Frette (1), Varennes-St-Sauveur (1).
- **Visite sur place à l'EHPAD à Louhans et à la Grotte à Sagy.**
- Démonstration sur site et fourniture d'un accès aux **logiciels d'instruction et de cartographie** à Ouroux, St-Germain-du-Plain, Baudrières, Juif, Saint-Martin-du-Mont, Sagy, Bruailles, Sornay.
- Organisation de **2 demi-journées de formation** les 12 et 16 mai à destination des secrétaires de mairies.
- Organisation d'une **réunion de travail avec les élus le 14 novembre** avec une présentation des différents contentieux en urbanisme.
- Rédaction et diffusion d'une **fiche grand public** d'aide à la constitution du dossier de permis.

DEVELOPPEMENT LOCAL

Le contrat de développement fluvestre de la Seille navigable

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne a signé, avec le Conseil Régional et Voies navigables de France (VNF), un contrat de développement fluvestre de la Seille navigable sur la période 2015-2020. Ce contrat a pour objectif de valoriser et de développer des projets touristiques sur et autour de la voie d'eau de la Seille.

Le Syndicat mixte, en tant que structure animatrice du contrat, aide les porteurs de projet sur les aspects techniques, financiers et sur l'assistance au montage des dossiers de demande de subvention.

La mise en œuvre du plan d'actions en faveur du développement de projets sur et autour de la voie d'eau s'est poursuivie activement en 2017.

A ce titre, le chargé de mission a participé à plusieurs réunions de travail pour le suivi des projets et des thématiques en lien avec le développement fluvestre :

- Le 09 février avec les assises du tourisme à DOLE (journée organisée par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté)
- Le 14 février, 17 février, 19 mai, 9 juin, 8 septembre, 29 septembre concernant le réaménagement du quartier de Bram (du Port de LOUHANS jusqu'au camping municipal)
- Le 8 mars avec le Président de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne au sujet des projets en lien avec les voies navigables
- Le 08 novembre en sous-préfecture de LOUHANS sur le volet touristique de la Réserve Naturelle de LA TRUCHERE
- Le 08 décembre à CUISERY avec le restaurateur DIRIENZO a propos des projets de la Halte nautique de LA TRUCHERE

Le Syndicat mixte a poursuivi la mission d'AMO concernant le projet phare du contrat qui est l'aménagement d'un itinéraire cyclo-pédestre le long de la Seille navigable. A ce titre, le chargé de mission a actualisé les documents techniques pour la définition de ce projet (document cartographique et technique). Plusieurs réunions de présentation ont ainsi été organisées :

- Le 26 janvier au siège du Syndicat mixte entre le Président du Syndicat mixte, le Président de la CC TERRES DE BRESSE et du Vice-Président de la CC en charge du tourisme
- Le 21 mars avec le Président de la Fédération de pêche de Saône et Loire et les APPMA concernées à LOUHANS
- Le 23 mars avec la commission tourisme de la CC TERRES DE BRESSE à MENETREUIL
- Le 5 juillet avec les élus de la commune de SORNAY

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été rédigée entre les communes de SORNAY, BRANGES et la Communauté de communes TERRES DE BRESSE (celle-ci assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération). Le chargé de mission a été consulté par la Communauté de communes pour les sollicitations de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et du Conseil Départemental de Saône et Loire au titre des voies vertes.

Le chargé de mission a travaillé également sur la rédaction du cahier des charges techniques ainsi qu'il a produit l'ensemble des documents du marché public de maîtrise d'œuvre et a lancé la consultation en novembre 2017.

Enfin, le Syndicat mixte a accueilli les **porteurs de projets** dans ses bureaux à LOUHANS : la société Marin d'eau Douce pour l'aménagement d'un bateau d'accastillage, Jean-Jacques HAYNE, Président du Canoë Kayak club de LOUHANS pour l'achat de canoës.

Des échanges ont également eu lieu avec la Directrice de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, la chargée de mission de l'EPTB Saône et Doubs en charge du site NATURA 2000 « Basse vallée de la Seille, la DDT de Saône et Loire (service biodiversité) VNF et le Direction Tourisme et Canaux de la Région.

Le Syndicat mixte a participé au comité de suivi NATURA 2000 qui s'est réuni le 14 décembre.

Le Syndicat mixte a organisé le 18 décembre un comité de suivi annuel du contrat. A cette occasion un bilan technique et financier a été présenté sur la période 2015-2017 :

- 30% des projets inscrits au contrat engagés sur cette période (dont 60% terminés
- 525 840 € engagés au titre du contrat de développement fluvestre de la Seille navigable avec des maîtres d'ouvrage différents (communautés de communes, communes, associations et privés)
- 222 135 € attribués par les élus du Conseil Régional
- 4 dossiers votés en 2015
- 4 dossiers votés en 2016 + 1 au titre du service sport
- 3 dossiers votés en 2017
- Lancement du projet phare du contrat : piste cyclo-pédestre le long de la Seille navigable entre LOUHANS et LA TRUCHERE

La ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD et l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ont également présenté les projets.

Le programme FEADER 2014-2020 « entrer dans la transition énergétique » et le contrat territorial 2015-2017

Suite à la réunion régionale du 15 décembre 2016, **un fonds de substitution à LEADER a été créé par le Conseil Régional pour les projets privés de fonctionnement (uniquement)** ; en

Bresse bourguignonne, le seul projet éligible, celui du **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Bresse du Jura** pour la création et le fonctionnement d'un dispositif d'accompagnement à la transition énergétique, a été proposé et retenu.

Les documents du formulaire LEADER FEADeR 2014-2020 ont également été livrés le 20 décembre 2016 par le Conseil Régional et les porteurs des 20 projets enregistrés en 2016 ont été conviés, par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, à une lecture commune qui a eu lieu le 10 janvier 2017. Par courrier en date du 14 février 2017, les 88 communes et les 4 EPCI du Pays de la Bresse bourguignonne ont été informés de la disponibilité de ces documents sur www.pays-bresse-bourguignonne.com/accueil/leader-en-un-clic. Avec la large diffusion du courrier daté du 27 mars 2017 envoyé par le Conseil Régional qui annonce le démarrage de l'instruction LEADER, de nombreux dossiers ont été déposés au cours du 1^{er} semestre de l'année 2017.

La mobilisation locale pour l'élaboration de la programmation 2017 du contrat territorial 2015-2017 a provoqué de très nombreux échanges avec les porteurs potentiels de projets et 33 fiches ont été analysées le 10 mars 2017 avec les services du Conseil Régional. Au final, ce sont une quinzaine de projets qui ont été retenus et des réunions de travail ont eu lieu avec tous les maîtres d'ouvrage concernés ; cela a permis d'examiner tous les dossiers dans les délais souhaités par le Conseil Régional :

Maître Ouvre	Type Projet	Audition Pays	Accord subvention	Coût éligible	Attribution Région
LOUHANS	bâtiment	17/07/17	29/09/17	825 738	50 000
LOUHANS	bâtiment	17/07/17	20/10/17	635 428	50 000
SAILLENARD	bâtiment	16/10/17	24/11/17	670 984	50 000
TORPES	bâtiment	16/10/17	24/11/17	316 859	50 000
LA CHAPELLE THECLE	bâtiment	16/10/17	24/11/17	98 032	39 210
LA FRETTE	bâtiment	16/10/17	24/11/17	217 743	50 000
LE FAY	bâtiment	Retrait programmation 2017 + réorientation lors visite régionale 31/10/17			
BAUDRIERES	bâtiment	Retrait programmation 2017 + réorientation lors réunion travail 20/12/17			
Bresse Louhannaise Intercom'	Etude sur CUISEAUX	17/07/17	29/09/17	125 000	37 500
SICED Bresse Nord	Véhicule électrique	17/07/17	29/07/17	19 283	7 710
SIVOM Louhannais	Véhicule électrique	17/07/17	29/07/17	30 000	10 000
LOUHANS	Pôle multimodal	17/07/17	29/07/17	27 000	10 800
SORNAY	Chemin piétonnier	17/07/17	29/07/17	78 400	31 360
Mission Mobilité	Véhicule électrique	16/10/17	20/10/17	21 972	8 780
SAINTE-CROIX	Véhicule électrique	Courrier M. le Maire retrait programmation 2017 car financement 80% dans avenant TEPCV signé en mai 2017			
SORNAY	Véhicule électrique	16/10/17	24/11/17	30 000	10 000
Association Tremplin	Activité bois	26/09/16	02/06/17	50 000	10 000

Les agents LEADER (1,5 ETP obligatoire) du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ont également été présents :

- Le 9 Mai 2017 à DIJON pour une formation, avec le service juridique du Conseil Régional, autorité de gestion du FEADeR, sur les régimes d'aides d'Etat à appliquer pour chaque projet LEADER
- Le 12 Mai 2017 à CHALON-SUR-SAÔNE pour le lancement, par l'Agence Technique Départementale, du recrutement d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP) avec 1 ETP à 50% pour le Chalonnais et 50% pour la Bresse bourguignonne ; cette personne a pris ses fonctions fin novembre 2017
- Le 20 juin 2017 à DIJON, dans les locaux de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), organisme de paiement du FEADeR, pour une formation sur les circuits de gestion, les contrôles et le logiciel spécifique d'instruction des dossiers ; les habilitations pour utiliser OSIRIS ont été accordées quelques jours après cette réunion
- Le 28 novembre 2017 à BEAUNE pour le 2^{ème} Comité technique du réseau rural Bourgogne-Franche-Comté

Comme en 2016, les membres du Comité de Programmation se sont réunis 3 fois en 2017.

Le 11 avril 2017 pour

- Présentation de la programmation 2017 du contrat territorial 2015-2017 finalisée le 10 mars 2017 et proposée au vote des élus régionaux
- Projets d'avenants LEADER en cours d'élaboration par le Conseil Régional pour être inscrits, après avis de l'ASP (Agence de services et de paiement), à la prochaine réunion du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne :
 - o n°1 pour la régularisation de certains points administratifs
 - o n°2 pour des demandes spécifiques par fiche-action
- Projet de règlement d'intervention LEADER suite au courrier du 22 février 2017 de Mme la Présidente du Conseil Régional sur le taux fixe
- Questions diverses

Le 17 juillet 2017 pour

- Mise en œuvre de la programmation 2017 du contrat territorial 2015-2017 avec auditions des porteurs de projets
- Nouvelle politique territoriale adoptée et présentée fin juin 2017 par le Conseil Régional
- Point de situation LEADER FEADeR 2014-2020 avec une nouvelle réunion régionale prévue pour début septembre 2017
- Questions diverses

Et le 16 octobre 2017 pour

- Mise en œuvre de la programmation 2017 du contrat territorial 2015-2017 avec auditions des porteurs de projets (autres que ceux du 17 juillet)
- Candidature du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne au contrat territorial 2018-2020
- Programmation du FEADeR LEADER 2014-2020
- Informations sur la journée LEADER du 7 septembre 2017 organisée par le Conseil Régional (point d'actualités pour l'instruction des dossiers et coopération)
- Questions diverses

En 2017, les membres du comité de programmation ont également été conviés :

- A DIJON le 31 janvier 2017 pour une réunion d'informations sur les dispositifs financiers du Conseil Régional sur la coopération et les solidarités internationales

- A BRUXELLES le 28 février et 1^{er} mars 2017 pour les journées d'échanges LEADER France
- A BESANCON le 21 mars 2017 pour la commission régionale Forêt Bois
- A DIJON le 23 mai 2017 pour le comité régional de suivi des fonds européens
- A BEAUNE le 21 juin 2017 pour une journée de mobilisation sur la transition énergétique
- A SAINT-USUGE le 27 juin 2017 pour la démonstration de déchiquetage de plaquettes bocagères
- A DIJON le 7 septembre 2017 pour une journée régionale sur LEADER
- A STRASBOURG les 13 et 14 septembre 2017 pour les 20 ans de LEADER France
- A POLIGNY le 7 novembre 2017 pour la clôture régionale des fonds européens 2007-2013
- A LE CREUSOT le 21 novembre 2017 pour le comité régional de suivi des fonds européens
- A DIJON le 28 novembre 2017 pour les Assises régionales de la Mobilité
- A DIJON le 29 novembre 2017 pour une conférence régionale sur la transition énergétique
- A DIJON le 5 décembre 2017 pour la commission régionale Forêt Bois.

Ils sont destinataires des **consultations écrites du comité de suivi des fonds européens** mobilisables en Bourgogne.

Le programme LEADER a, de nouveau, été présenté, lors de la **réunion des Maires des 88 communes du Pays de la Bresse bourguignonne qui a eu lieu le 24 octobre 2017.**

Il a également fait l'objet de discussions avec les porteurs de projets (les communes de LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR, SAILLENARD, LE FAY, LOUHANS...), lors de la visite, le 31 octobre 2017 d'une **délégation du Conseil Régional conduite par le M. Éric HOULLEY, Vice-Président en charge de la cohésion territoriale.**

A la fin de l'année 2017 :

- **40 dossiers LEADER étaient en cours d'instruction**
- **La transmission, par le service régional FEADeR, des rapports d'instruction OSIRIS débutait alors que les problèmes de paramétrage de ce logiciel n'avaient pas permis de programmer correctement les 4 dossiers LEADER inscrits à l'ordre du jour du Comité de Programmation du 16 octobre 2017**
- **Et l'annonce, lors de la réunion régionale du 7 septembre 2017, du non financement par le FEADeR des projets LEADER avec un prêt taux 0 était toujours en attente d'un courrier officiel de confirmation de la part du Conseil Régional.**

La mission TEPOS

En 2017, le bureau d'études Hélianthe devenu ALEC 01 au 1^{er} janvier 2017 a poursuivi sa mission par la présentation du diagnostic territorial énergétique au sein de chaque communauté de communes (format différent selon les territoires : bureau, conseil communautaire...). Ainsi, le profil énergétique du territoire concerné et la boîte à outil méthodologique ont été explicités aux élus communautaires. Lors de ces rencontres, les initiatives locales en faveur de la transition énergétique (projet de rénovation, démarche, programme Habiter Mieux, chaufferie bois...) ont été mises en avant :

- Terres de Bresse le 22 février (Conseil communautaire à Baudrières)
- Bresse Louhannaise Intercom' le 8 mars (Bureau à Louhans)
- Bresse Revermont 71 le 7 mars (Assemblée Générale à Saint Germain du Bois)

- Bresse Nord Intercom' le 17 janvier (Bureau à Pierre de Bresse)

Le comité de pilotage s'est réuni le 27 avril afin de valider cette première phase de diagnostic qui a permis d'identifier les points forts et les opportunités sur ce territoire nouvellement engagé sur la transition énergétique. Il a mis en avant également les faiblesses du territoire et les menaces futures (augmentation de la vulnérabilité et de la précarité des ménages, forte dépendance énergétique et augmentation de la facture énergétique des collectivités).

Les élus du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ont pris acte de la fin de la phase 1 et le lancement de la phase plus opérationnelle de construction de la stratégie et du programme d'actions (Délibération n°2017-034 lors du comité syndical du 26 juin).

Le deuxième semestre a été très actif sur le plan de la mobilisation des acteurs du territoire. Afin de co-construire la stratégie et le plan d'actions le bureau d'études en lien étroit avec le Syndicat mixte a rencontré les binômes référents (élus-agents) au sein de chaque communauté de communes :

- CC Terres de Bresse le 16 juin (Cédric DAUGE, Président et Sandrine DIOGON, Directrice Générale des Services (DGS))
- CC Bresse Louhannaise Intercom' le 28 juin (Cédric MASSON Vice-président et Benjamin MUNIER chef de projet)
- CC Bresse Revermont 71 le 7 juillet (Françoise JACQUARD Vice-présidente et Martine MOISSON, DGS)
- CC Bresse Nord Intercom' le 6 juin (Jacques GUITON Président et Maude DI-CARMINE, DGS)

Ces échanges ont abouti à définir les priorités d'actions de chaque territoire, le déroulé et le format des ateliers thématiques et enfin de choisir les acteurs à associer. Ils se sont déroulés à des périodes différentes :

- Le 6 novembre et le 6 décembre pour la CC Terres de Bresse avec les membres d'un groupe de travail spécifique (5 personnes présentes)
- Le 22 novembre pour la CC Bresse Revermont 71 avec les membres du bureau communautaire
- Le 6 septembre et le 18 octobre pour la CC Bresse Louhannaise Intercom' avec les membres du groupe de travail développement économique, habitat, communication et aménagement de l'espace – 10 personnes présentes) ainsi que le 4 décembre dans le cadre de la Stratégie Locale de l'Habitat (ateliers participatifs avec 37 personnes présentes)
- Le 30 novembre pour Bresse Nord Intercom avec les membres du bureau communautaire

Les journées thématiques à destination des différents acteurs (élus, socioprofessionnels, chambres consulaires, associations...) ont permis de partager les connaissances en lien avec la transition énergétique et d'avoir des retours d'expériences concrets des territoires voisins :

- Journée du 11 juillet consacrée à l'enjeu de l'habitat et organisée autour de deux grandes questions (22 personnes présentes):
 - o quelles actions peuvent être menées sur les territoires pour améliorer la performance énergétique de l'habitat ? (présentation du dispositif Effilogis

par l'AJENA, retour d'expérience d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) dans le Pays Baumois...)

- o Comment les collectivités peuvent-elles réduire les consommations d'énergie de leur patrimoine ? (intervention de M. Dominique CORDELIER de l'ATD 71 pour la présentation du dispositif « Conseiller En Energie Partagé », présentation d'un projet soutenu par Effilogis dans une collectivité, retour d'expérience sur les audits énergétiques groupés)

- Journée du 17 octobre consacrée à l'enjeu de la mobilité (13 personnes présentes): 3 thèmes ont été abordés: la mobilité inclusive (transport à la demande, l'autostop organisé et l'auto partage), la mobilité et les entreprises (éco-mobilité), et la mobilité électrique
- Journée du 7 novembre consacrée à l'enjeu des énergies renouvelables (18 personnes présentes) avec la présentation du cadastre solaire comme outil pour développer la production d'EnR (énergies renouvelables) locale, la structuration de la filière bois-énergie et enfin comment intégrer et accepter des EnR sur un territoire.

Les acteurs privés et socioprofessionnels ont été étroitement associés lors de l'appropriation du diagnostic territorial énergétique ainsi que lors de la phase de co-construction de la stratégie et du programme d'actions: réunions du conseil de développement du 20 mars (17 personnes présentes) et du 21 novembre (13 personnes présentes). Le projet porté par le CPIE Bresse du Jura en direction du grand public a été également été présenté avec pour perspective l'organisation du Defi Famille à Energie Positive et la mise en place d'actions autour de la mobilité (autostop organisée et développement de l'éco-mobilité en lien avec les entreprises)

Lors de ces réunions du second semestre 2017, y compris la réunion des 88 maires du Pays de la Bresse bourguignonne qui a eu lieu le 24 octobre, il a été rappelé que ces actions viendraient alimenter les fiches projets du futur contrat territorial 2018-2020 en cours de discussion sur la transition énergétique.

Le (futur) contrat territorial 2018-2020

Dans la délibération prise à l'unanimité le 25 septembre 2017 par son Comité syndical, **le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne s'est engagé dans une candidature au futur contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional en confirmant la transition énergétique comme fil conducteur de sa stratégie territoriale.**

Ce choix fait suite :

- Aux échanges avec les décideurs locaux et porteurs potentiels de projets depuis la **réunion technique régionale du 28 mars 2017 à BESANCON,**
- Et aux échanges lors du Comité de Programmation LEADER du 17 juillet 2017 et aux courriers et messages envoyés aux acteurs locaux le 2 août 2017 suite **aux informations obtenues lors de la conférence des territoires organisée le 28 juin 2017 à DIJON par le Conseil Régional et confirmées dans son courrier du 6 juillet 2017.**

Cette délibération du 25 septembre 2017 a été communiquée aux acteurs locaux et lors du Comité de Programmation LEADER du 16 octobre 2017 puis les **documents supports**

envoyés par le Conseil Régional (fiche-projet) ont été expliqués lors d'une **réunion des Maires du Pays de la Bresse bourguignonne qui a eu lieu le 24 octobre 2017**.

Un guide de renseignement de la fiche-projet a été créé et envoyé le 27 octobre 2017 aux acteurs locaux et aux porteurs potentiels de projets ; il a également été diffusé le 21 novembre 2017 lors d'une séance plénière du Conseil de développement et le 11 décembre 2017 lors du Comité syndical.

Les enveloppes financières annoncées le 31 octobre 2017 lors de la visite d'une délégation régionale conduite par le Vice-Président en charge de la cohésion territoriale, 1 400 000 euros pour la Bresse bourguignonne et 350 000 euros pour les projets situés dans la centralité louhannaise, ont permis de renforcer cette mobilisation locale avec de nombreux échanges et des réunions de travail comme par exemple le 20 décembre 2017 à BAUDRIERES et le 21 décembre 2017 à BELLEVESVRE.

40 fiches-projets, plus ou moins complètes au niveau de leur contenu, ont été réceptionnées à la date limite d'envoi fixée au 31 décembre 2017 par le Pays.

Les documents attendus par le Conseil Régional pour la négociation de ce futur contrat territorial 2018-2020 sont :

- 1^{er} temps : Présentation par le territoire et échange autour des documents suivants :
 - o **Bilan qualitatif du contrat précédent** ;
 - o **Le résumé de la stratégie** globale du territoire (diagnostic, enjeux, objectifs stratégiques et objectifs opérationnels). **Un graphe d'objectifs** sera obligatoirement réalisé ;
 - o **Les éléments de la gouvernance locale du projet, les modalités de pilotage, les moyens d'animation de la stratégie**
 - o **Pour déterminer les objectifs partagés** entre la Région et le territoire.
- 2^e temps : Développement du volet programmatique sur la base des documents suivants :
 - o **Un tableau de programmation pluriannuel** sur trois ans des actions dont le soutien est négocié (actions relevant de la modalité 1) lors de la signature du contrat.
 - o **Les fiches-projets** (ou ébauche) détaillant chacune des actions relevant de la programmation prédéfinie lors de la signature du contrat (dite « modalité 1 » de programmation), à partir de la trame type fournie (présentation succincte de l'opération, coût et plan de financement prévisionnel, ...)
 - o **Des fiches-actions** (ou ébauche) présentant la typologie des actions non programmées à la signature et qui pourraient être programmées en cours de contrat (« modalité 2 » de programmation).
 - o **Les modalités de suivi-évaluation** ;
 - o Puis échange jusqu'à accord.

Conformément au calendrier du Conseil Régional :

- **L'ingénierie 2018 a fait l'objet de 3 demandes de subventions déposées avant le 15 décembre 2017** sur la nouvelle plateforme dédiée. Il s'agit du financement de temps de travail de 3 postes existants : Chef de Projet et les Chargées de Mission SCoT et Santé. Les élus du Syndicat Mixte, lors de leur réunion de Bureau du 7 novembre 2017, n'ont pas accédé à la demande du Conseil Régional, exprimée le 31 octobre 2017, de réorienter une demande sur le recrutement d'un nouvel

agent. Lors de cette réunion, le fonctionnement du personnel a été réorganisé en fonction des temps de travail inéligibles au financement 2018 du Conseil Régional (participation aux réunions décisionnelles, administration, management, budgets, etc.).

- **la négociation du futur contrat territorial 2018-2020 doit s'interrompre au plus tard fin avril 2018** afin que les élus régionaux puissent délibérer lors de leur séance plénière de juin 2018.

Le territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

- **TEPCV : 137 950 euros pour la rallonge budgétaire obtenue en mai 2017**

21 fiches descriptives de nouveaux projets ont été communiquées à partir du 21 décembre 2016 à Mme la Préfète de région dans le cadre d'une demande d'avenant TEPCV **car une extension jusqu'à 2 millions d'euros était une possibilité offerte à chaque lauréat**. Certaines de ces fiches étaient des réorientations de projets enregistrés au titre de LEADER en situation de blocage.

5 fiches-projets ont finalement été acceptées en mai 2017 par le Ministère de Mme Ségolène ROYAL ; elles concernent :

- L'acquisition de 4 véhicules électriques par le SICED Bresse Nord (2), par la Mission Mobilité (1 avec la mise en place d'un service d'auto-partage à la M.I.F.E.) et la commune de SAINTE-CROIX (1 réceptionné le 28 septembre 2017),
- La modernisation de l'éclairage public par la commune de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS,
- Et la création d'un verger conservatoire par la commune de SAINTE-CROIX.

Ces 137 950 euros se rajoutent aux 500 000 euros déjà obtenus en 2016 pour :

- La rénovation énergétique de 5 logements par la commune de SAINTE-CROIX (en cours de finalisation fin 2017)
- La rénovation énergétique de la Maison de l'Information, de la Formation et de l'Emploi (M.I.F.E.) à LOUHANS par la communauté de communes Cœur de Bresse (travaux lancés à l'automne 2017 par Bresse Louhannaise Intercom')
- L'aménagement d'une Voie Verte (tronçon urbain) par la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD (réalisé en 2017)
- L'étude de faisabilité pour la création d'un plan d'eau écologique par la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD (en cours en 2017)
- La création d'une plateforme de stockage de bois déchiqueté par Cuiseaux Intercom' (projet abandonné par Bresse Louhannaise Intercom')
- Et la rénovation énergétique de 10 logements par la commune de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS (réunions de travail en 2017 pour les cofinancements du Conseil Régional et du LEADER FEADeR 2014-2020).

Tous ces porteurs de projets ont été réunis le 20 juillet 2017 à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS ; les échéanciers et les plans de financement des opérations ont été actualisés dans le cadre de ce comité de suivi organisé par le Pays en présence d'une représentante de la DDT qui a expliqué les messages envoyés par la DREAL pour les modalités de versements des financements TEPCV.

L'instruction ministérielle du 26 septembre 2017 relative à de nouvelles règles de gestion rigoureuse des crédits nationaux TEPCV, dite « circulaire HULOT » et son application régionale dans le cadre d'un courrier du 25 octobre 2017 de Mme la Préfète de région, a provoqué de très nombreux échanges avec ces porteurs de projets. La rencontre régionale du 14 novembre 2017 dans les locaux de la DREAL à DIJON a permis de formaliser des protestations qui ont été communiquées au Ministère. Les attentes exprimées le 20 novembre 2017 par la DDT de Saône-et-Loire sur chaque opération retenue en Bresse bourguignonne ont été transmises à chaque maître d'ouvrage. Une nouvelle instruction ministérielle est venue assouplir celle du 26 septembre 2017.

Les appels à projets du Ministère de l'Environnement mobilisables sur les TEPCV ont été transmis auprès des 88 communes et leurs groupements :

- Le 21 mars 2017 pour des coins nature dans les écoles et dans les collèges
- Le 4 avril 2017 pour les potagers et jardins pédagogiques
- Le 15 juin 2017 pour l'autoconsommation d'électricité
- Le 3 août 2017 pour le photovoltaïque au sol de grande puissance
- Le 22 septembre 2017 pour le solaire photovoltaïque sur les bâtiments
- Et le 19 octobre 2017 pour la distribution gratuite d'ampoules LED.

- **TEPCV : 1 200 000 euros pour les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**

L'avenant signé en mai 2017 a rendu la Bresse bourguignonne éligible au **programme PRO-INNO-08 « Economies d'énergie dans les TEPCV » avec la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)**.

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne était représenté le 4 juillet 2017 à CHALON-SUR-SAONE lors de l'atelier « CEE TEPCV » organisé par la DREAL pour les lauréats TEPCV de Saône-et-Loire.

Par délibération du 25 septembre 2017 prise à l'unanimité, les élus du Comité syndical ont décidé de mobiliser les CEE TEPCV.

Le 24 octobre 2017, tous les Maires des 88 communes du Pays de la Bresse bourguignonne ont été invités par le Pays à une **présentation des CEE par le Conseiller en Energie Partagé (CEP) de l'Agence Technique Départementale (ATD)**.

Après une analyse des offres d'achat reçues, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a retenu celle **d'EDF qui a communiqué dès le 8 décembre 2017 en direction des 88 communes et des 4 communautés de communes du territoire** avec un courriel précisant

- les types de dépenses éligibles
- l'enveloppe financière disponible
- et l'annonce que la priorité sera donnée aux premiers dossiers déposés.

dc-est-tepcv-cee-bress-bourguignonne@edf.fr est l'adresse spécifique créée par EDF pour **l'analyse des devis signés au plus tôt le 13 février 2017 et le traitement des factures acquittées au plus tard en décembre 2018 par le comptable public.**

La liste non exhaustive des opérations individuelles au titre des actions envisagées dans le cadre des CEE TEPCV a été validée lors du Comité syndical du 11 décembre 2017 puis a été communiquée au Ministère. Cette délibération précise également que **les 1 200 000**

euros signés par EDF seront reversés à hauteur de 95% (1 140 000 euros) pour les collectivités concernées ; 5% (60 000 euros) sont réservés au déploiement de ce dispositif.

Le contrat de ruralité 2017-2020

Suite à la mobilisation locale du second semestre de l'année 2016 et du Comité de Pilotage du 2 février 2017 qui a eu lieu dans les locaux de la Sous-Préfecture, **le contrat de ruralité 2017-2020 du Pays de la Bresse bourguignonne a été signé le 14 mars 2017** entre M. le Préfet de Saône-et-Loire, les présidents des 4 Communautés de communes, celui du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et les représentants des partenaires concernés.

Ce contrat de ruralité comporte des projets liés aux 6 thématiques prioritaires :

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins;
2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs;
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...);
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire;
5. La transition écologique et énergétique;
6. La cohésion sociale.

Conformément à la Loi de Finances en vigueur, le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) mobilisé par l'Etat en 2017 pour financer un contrat de ruralité est exclusivement réservé aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et aux communes (à la section investissement du budget).

Cette Loi de Finances permettait de dégager jusqu'à 15% de l'enveloppe financière spécifique à un contrat de ruralité pour les dépenses de fonctionnement soit 60 000 euros des 400 000 euros attribués en 2017 pour la Bresse bourguignonne.

Les 11 800 euros sollicités pour le cofinancement à hauteur de 30% du poste de Chargée de Mission Santé n'ont pas été retenus par l'Etat lors de la signature du contrat de ruralité le 14 mars 2017.

Les 17 600 euros sollicités pour le financement du temps de travail dédié du Chef de Projet (0.3 ETP en 2017) ont été inscrits mais ont été orientés, par l'Etat, vers la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'. Suite aux courriers échangés avec Mme la Sous-Préfète de LOUHANS et M. le Comptable du Trésor, une convention a été signée entre cet EPCI et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

Par un courrier du 16 août 2017, M. le Préfet de Saône-et-Loire a rejeté la demande de versement de ces 17 600 euros et le recours gracieux voté à l'unanimité le 25 septembre 2017, par les élus du Comité syndical, n'a eu aucune réponse de la part de l'Etat.

Sans ce financement, le personnel du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ne peut plus consacrer de temps de travail aux dispositifs initiés par l'Etat. En effet, les postes d'agents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne dédiés au développement local sont subventionnés par le FEADeR et le Conseil Régional ; ces financements sont très contrôlés et ils ne peuvent pas être utilisés en dehors de l'ingénierie strictement liée à la

mobilisation des crédits européens et régionaux réservés à la transition énergétique avec LEADER et le contrat territorial ainsi qu'au développement fluvestre de la Seille navigable.

Il est rappelé que lors de la présentation du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 Bourgogne, qui a eu lieu le 30 mars 2015, **la Bresse bourguignonne a appris qu'elle ne pouvait plus bénéficier d'un contrat de pays co-financé par l'Etat avec son Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT)** car il est dorénavant réservé à quelques territoires « vulnérables » comme le Charolais-Brionnais ou « hyper ruraux » comme le Nivernais-Morvan.

Le Contrat Local de Santé (CLS)

Charlotte CORDELIER a été recrutée le 3 janvier 2017 en tant que chargée de mission pour l'élaboration et l'animation du CLS du Pays de la Bresse bourguignonne.

Au cours du premier semestre, un diagnostic qualitatif a été réalisé tandis que le diagnostic territorial a été livré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans l'été 2017. Ces deux documents ajoutés au portrait socio-sanitaire réalisé en 2011 ont permis de dégager certaines tendances.

La mise en place du CLS a pris du retard suite à plusieurs réunions repoussées par l'ARS. La première assemblée plénière n'aura lieu qu'en 2018 et permettra la mise en place des groupes de travail afin de rédiger les fiches action du contrat local de santé. Le délai estimé pour la future signature du CLS est d'environ 1 an.

En parallèle de ceci, un certain nombre d'actions a été anticipé au vu des premiers axes dégagés :

L'offre en soins ambulatoires

- Travail avec Clémence ALIX, chargée de mission soutien aux installations médicales au Conseil Départemental 71, pour la réactualisation des offres de postes de médecins sur le territoire
- Participation à des salons médicaux
- Participation à la mise en place du centre de santé départemental
- Concertation avec les différents acteurs au sujet de la construction d'un pôle médical à Sagy
- Rencontre avec le Conseil de l'Ordre des Médecins 71 au sujet du recrutement avec des cabinets spécialisés et des conditions d'installation de médecins étrangers
- Travail avec la région pour la valorisation d'offres au salon Utrecht 2018

L'accompagnement de projets

- Aide à l'écriture des projets « Art thérapie et Mémoire » développés par la CC Terres de Bresse en 2017
- Accompagnement à l'organisation d'une course pour « Mars bleu »
- Accompagnement à la mise en lien d'une Infirmière Diplômée d'Etat ASALEE (infirmière de santé publique) avec les Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP) du territoire en vue de son installation

L'aide au déploiement de projets et à la coordination d'acteurs

- Projets financés par l'ARS et mis en œuvre par l'Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé (Ireps) Bourgogne Franche-Comté :
 - o Programme Santé Précarité

- o Prévention Nutrition des enfants
- Pass Santé Jeunes
- Déploiement du théâtre-débat « Les Zastuces » du Programme Santé Séniors: Branges le 28 septembre avec 52 participants et Mervans le 22 novembre avec 38 participants
- Mise en place de réunions de travail sur les addictions avec les professionnels de santé de la Bresse du Nord : 5 médecins et 2 pharmaciens intéressés pour des formations ou des réunions thématiques sur ce sujet

La mise en place d'actions de prévention

- Dépôt d'un projet à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA): financement obtenu de 3 500 € – 6 sessions de formation aux premiers secours dédiés aux séniors réalisées – 64 personnes âgées formées et une vingtaine sur liste d'attente
- Octobre Rose 2017 : une vingtaine de participantes à la conférence et 487 participants à l'Arcad'elles – bénéfice de 1 574 € pour l'association Toujours Femme

La mise en place d'actions concernant la santé mentale

- Participation au projet PRINTEMPS (Programme de Recherche INTerventionnelle et Evaluative Mené pour la Prévention du Suicide) de l'INSERM
- Demande de subvention de 2 000 € pour la semaine d'informations sur la santé mentale 2018
- Réflexion autour de la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale

Le fonctionnement du conseil de développement

« Conformément à la législation en vigueur, le Syndicat mixte veillera au fonctionnement et à la mobilisation du Conseil de développement qui représente et organise, sur le territoire de la Bresse bourguignonne, le partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels, acteurs associatifs et habitants » (article 15 des statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne modifiés par l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013).

En 2017, le Conseil de développement a été mobilisé par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne lors des réunions sur le SCoT, le programme LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique », la mission « TEPos », le contrat de développement fluvestre 2015-2020 de la Seille navigable et le futur Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne.

A cela se rajoute les réunions statutaires suivantes :

Instance	Date	Principaux sujets à l'ordre du jour
Séance plénière	20 mars	présentation du diagnostic territorial mission TEPos actions à venir transition énergétique avec documents du formulaire leader disponibles futur partenariat avec les communautés de communes
A.G. extraordinaire	12 octobre	modifications des statuts pour mise en place du conseil de développement dans les 4 communautés de communes du pays (application loi notre)
A.G. ordinaire		rapport moral et d'activité 2016 élection conseil d'administration 2017-2020 informations sur mise en œuvre des outils financiers programme d'actions
Séance plénière	21 novembre	pistes d'actions « mission TEPos » intervention du CPIE Bresse du jura 7 ^{èmes} rencontres nationale TEPos diffusion de la fiche-projet futur contrat territorial 2018-2020 finance par le conseil régional
Conseil d'Administration et/ou Bureau		en cours de recomposition suite aux postes vacants et aux modifications statutaires

Suite aux modifications statutaires du 12 octobre 2017, le nombre de membres du Bureau est passé de 7 à 4 :

- > **Président (Denis JUHE Président sortant)**
- > **Vice-Président (poste vacant)**
- > **Trésorier (poste vacant)**
- > **Secrétaire (Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, secrétaire adjoint sortant)**

Les 4 membres du Bureau seront élus parmi les 10 membres du Conseil d'Administration élus le 12 octobre 2017 pour la période 2017-2020 :

- > **Denis JUHE**, représentant auprès de **Bresse Louhannaise Intercom'**
- > **Emmanuel GARCIA-PIQUERAS**, Membre du Bureau sortant
- > **Marc SIMIDE**, Démarche TEPos et représentant auprès de **Bresse Nord Intercom'**
- > **Jean-Claude BUGAUD**, Représentant auprès de **Bresse Revermont 71**
- > **Jean-Pierre MORIN**, Contrat de développement fluvestre de la Seille navigable
- > **Nadine DIOT**, Contrat Local de Santé
- > **Joseph ENTREMONT**, Mobilité
- > **POSTE VACANT**
- > **POSTE VACANT**
- > **POSTE VACANT**

Un représentant auprès de **Terres de Bresse** devra être trouvé parmi les postes vacants.

Comme en 2016, le Président du Conseil de développement a été invité à chaque réunion statutaire (Comité syndical) du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne qui a eu lieu en 2017.

Le Président du Conseil de développement s'est également rendu :

- à DIJON le **23 mai 2017** pour le comité de suivi des fonds européens FEADeR-FEDER 2014-2020 et le **29 novembre 2017** pour une conférence régionale sur la transition énergétique
- à BEAUNE le **21 juin 2017** pour une journée de mobilisation sur la transition énergétique
- à FIGEAC (Lot) les **27, 28 et 29 septembre 2017** pour les 7^{èmes} rencontres nationales des territoires TEPos.

Rappel : la délibération prise en septembre 2015 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne permet de rembourser les frais des déplacements des membres privés du Conseil de développement selon les conditions inscrites dans ladite délibération (réunions à l'extérieur du territoire, autorisation préalable du Président du Syndicat Mixte, application du barème de la Fonction Publique Territoriale, etc).

Le Président du Conseil de développement s'est également rendu aux réunions du CPIE Bresse du Jura, à l'assemblée générale de la mission mobilité du 28 avril 2017 puis à son comité de pilotage du 17 octobre 2017 et à l'installation d'une Commission de développement économique interterritoriale le 27 juin 2017 par Bresse Initiative.

Suite à la modification de ses statuts, le Conseil de développement est dorénavant composé de 40 membres maximum répartis comme suit :

Milieux	Nombre maximum de membres
Economiques (institutionnels, organisations syndicales, industries, artisanat, commerces, services, agriculture et tourisme)	10 (0 vacant)
sociaux	5 (0 vacant)
culturels	5 (0 vacant)
éducatifs	5 (4 vacants)
scientifiques	5 (4 vacants)
environnementaux	5 (1 vacant)
associatifs	5 (3 ou 4 vacants)

Avec l'appui logistique du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, le Conseil de développement a écrit

- Le **19 janvier et le 28 avril 2017** aux deux communautés de communes concernées par la Loi NOTRe pour la mise en place du Conseil développement puis le **17 juillet et le 16 octobre 2017** aux 4 communautés de communes du Pays avec une réunion entre les 5 Présidents le **11 septembre 2017**
- le **16 mai 2017 et le 26 juin 2017** à tous ses membres privés dans le cadre du renouvellement généralisé pour la période 2017-2020 et de la mise en conformité avec la Loi NOTRe.

Suite au courrier du 16 octobre 2017, les 4 communautés de communes ont pris des délibérations pour la mise en place du Conseil de développement :

- 19 octobre 2017 pour Terres de Bresse
- 15 novembre 2017 pour Bresse Louhannaise Intercom'
- 28 novembre 2017 pour Bresse Revermont 71
- Et 28 novembre 2017 pour Bresse Nord Intercom'.

L'année 2018 permettra de définir les modalités du partenariat entre ces 4 communautés de communes et le Conseil de développement (réfèrent, mobilisation, etc).

AUTRES DOSSIERS

En 2017, de nombreux courriers et courriels ont été envoyés aux 4 communautés de communes et 88 communes sur LEADER, contrat territorial, TEPCV, contrat de ruralité, futur contrat local de santé mais également :

- **Les schémas régionaux prescriptifs** avec la transmission des délibérations régionales d'adoption du **Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)** approuvé par arrêté préfectoral du 25 janvier 2017 et de lancement du **SRADDET** ; des messages ont également été envoyés pour les rencontres régionales du développement économique le 9 mars 2017 à DIJON, la 1^{ère} conférence annuelle de l'action économique régionale du 7 novembre 2017 à BESANCON, le lancement de l'Agence Economique Régionale le 7 décembre 2017 à BEAUNE ainsi que pour toutes les réunions liées au SRADDET dont le lancement du 12 avril 2017 à BEAUNE
- **Les Assises du Tourisme Bourgogne Franche Comté le 6 février 2017 à DOLE** dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL)
- **Les nouveaux règlements financiers du Conseil Régional adoptés en janvier 2017** sur les chaufferies bois, les réseaux de chaleur, le solaire, Effilogis 2017, l'utilisation du bois, l'alimentation de proximité et « Habitat et aménagement »).
- **Les appels à projets 2017** « mobilité rurale », « biodiversité » « Bocage et paysage » et « Vergers de sauvegarde » du Conseil Régional et sa « fabrique à projets » pour les fonds européens 2014-2020
- Les messages de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté sur l'élaboration du **contrat régional forêt bois 2017-2027** (synthèse des ateliers, commission régionale du 21 mars 2017 et celle du 5 décembre 2017), sur le dispositif national de reconnaissance des **Projets Alimentaires Territoriaux** (en ciblant « Au pré de ma cantine » porté par Bresse Louhannaise Intercom') et sur celui **des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)** dont 1 reconnu le 30 janvier 2017 en Bresse bourguignonne (FLAM basé à SIMARD),
- **Le programme Habiter Mieux** avec la transmission des informations obtenues lors du comité départemental de pilotage du 17 février 2017
- **Le programme régional environnement (PERF) des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bourgogne** avec la transmission des informations obtenues lors de la présentation pour la Saône-et-Loire le 16 février 2017
- **Les appels à projets « travaux friches » et « Effilogis 2017 » de l'ADEME**
- **L'initiative 2017 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en faveur de la biodiversité** dotée de 8 millions d'euros (suite au courrier daté du 3 mars 2017)
- **Le dispositif « Saône-et-Loire 2020 » du Conseil Départemental** suite à sa présentation le 10 mars 2017 à SORNAY pour la Bresse bourguignonne
- **L'appel à projets FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) 2017** le 13 avril 2017
- **L'appel à projets « Révélez et développez les potentiels de vos territoires »** du Générateur Bourgogne Franche-Comté le 15 mars 2017 (1^{ère} session) et le 6 juillet 2017 (deuxième session)
- Les informations disponibles sur www.localtis.info de la **Caisse des Dépôts et Consignations** et sur www.cget.gouv.fr du **Commissariat Général à l'Egalité des Territoires** – ex DATAR - (devenir des agences de développement économique, aides aux constructions en bois dans les petites communes rurales, CCAS engagés

dans la lutte contre la précarité énergétique, nouvelle carte des Zones de Revitalisation Rurale, Plan Bâtiment Durable, généralisation des SCoT, conférence des territoires déclinée dans chaque département, label « écoquartier », atlas de la biodiversité communale et les Conseils de développement).

D'autres sujets ont été identifiés dans les questions diverses lors des réunions du Comité syndical qui ont eu lieu en 2017 :

- **L'élaboration des Plans Climat Air Énergie Territoriaux** avec la note interministérielle du 6 janvier 2017 et la réunion DREAL du 19 septembre 2017
- Et la consultation publique, dans le cadre de la compétence GEMAP (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), jusqu'au 29 septembre 2017, du projet de la **Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)** du bassin Rhône-Méditerranée.

COMMUNICATION

Des mises à jour régulières et de nouvelles actualités sont publiées sur le site du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne : <http://www.pays-bresse-bourguignonne.com>.

Suite à l'approbation du SCoT, la rubrique SCoT a été refondue pour mieux répondre aux besoins des élus et des bureaux d'étude. Une page à destination du public « Le SCoT ça me concerne ? » a été créée.

Accueil | **Le Syndicat Mixte** | **Cap 2035 avec le SCoT** | **Nous contacter**

Le Pays | **Les programmes de financement** | **Le SCoT** | **Le Pays en actions** | **Découvrir la Bresse bourguignonne** | **Actualités** | **Agenda**

Ça bouge au Pays...

- Mars 2018: 1 200 000 euros pour les CEE TEPCV des communes et des EPCI. [En savoir plus](#)
- Janvier 2018: Non financement des projets LEADER présentant une avance remboursable et un prêt bonifié. [En savoir plus](#)
- Novembre 2017: Elaboration du futur contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional sur la transition énergétique. [En savoir plus](#)
- 24 octobre 2017: Réunion des Maires du Pays de la Bresse bourguignonne. [En savoir plus](#)
- Octobre 2017: Le Conseil de développement se met en place dans les communautés de communes du Pays. [En savoir plus](#)
- 26 juin 2017: Approbation du Schéma de Cohérence territoriale de la Bresse bourguignonne. [En savoir plus](#)
- 5 mai 2017: Signature d'un avenant à la convention TEPCV. [En savoir plus](#)
- 14 mars 2017: Signature du contrat de ruralité 2017-2020. [En savoir plus](#)
- février 2017: Diffusion des formulaires 19.2 FEADER LEADER 2014-2020. [En savoir plus](#)
- octobre 2016: Lancement de la mission d'accompagnement TEPOS. [En savoir plus](#)
- 22 juillet 2016: Labellisation « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ». [En savoir plus](#)
- Janvier 2016: Diffusion du LEADER FEADER 2014-2020 sur la transition énergétique. [En savoir plus](#)

Carte du Pays de la Bresse bourguignonne

» Visualisez la cartographie du Pays de la Bresse bourguignonne

Vous avez un projet? | **Le Pays en un clic** | **Leader en un clic**

Documents à télécharger | **Le SCoT** | **L'Office du tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne**

Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
M.I.F.E., 4, promenade des Cordeliers
71500 LOUHANS
Tél. : 03 85 75 15 59
Fax : 03 85 75 44 96

Contact | **Plan d'accès** | **Plan du site** | **Mentions légales** | **Liens** | **Bougez avec Mobigo !** | **Publigo**